

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 21 AVRIL 2011

BUDGETS PRIMITIFS 2011 :

- Budget Commune : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 282 000 € pour la section de fonctionnement et à 818 000 € pour la section d'investissement.
- Service de l'eau : il s'équilibre à 165 666 € pour la section de fonctionnement et à 437 220 € pour la section d'investissement.
- Service de l'assainissement : il s'équilibre à 277 190 € pour la section de fonctionnement et à 253 831 € pour la section d'investissement.
- Lotissement des « Merisiers » : il s'équilibre à 316 506 € en section de fonctionnement et à 333 587 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX : A l'unanimité, le Conseil fixe comme suit les taux d'imposition pour 2011 (taux identiques à 2010)

- taxe d'habitation : 18.81 %
- foncier bâti : 23.08 %
- foncier non bâti : 110.88 %

Le produit correspondant à ces trois taxes est de 481 821 €.

TARIFS :

* **Salle des fêtes** : A l'unanimité le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif applicable au 1^{er} mai 2011.

Du 1^{er} mai au 30 septembre 2011

	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	110.00 €	149.00 €	188.00 €	227.00 €
Personnes extérieures	290.00 €	356.00 €	424.00 €	491.00 €
salle de réchauffe	20.00 €	30.00 €	40.00 €	50.00 €
Utilisation chauffage	55.00 €	82.50 €	110.00 €	137.50 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55.00 €			
Chauffage	60.00 €	87.50 €	115.00 €	142.50 €

1 journée = de 9h à 9h

1 journée ½ = de 17h à 9h et de 9h à 9h ou de 9h à 9h et de 9h à 12h

2 journées = de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du samedi matin 9h au lundi matin 9h)

2 journées ½ = de 17h à 9h, de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du vendredi 17h au lundi matin 9h)

Du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2012

Habitants commune	170.00 €	236.50 €	303.00 €	369.50 €
Personnes extérieures	350.00 €	443.50 €	539.00 €	633.50 €
salle de réchauffe	20.00 €	30.00 €	40.00 €	50.00 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	60.00 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	55 € + forfait chauffage 60.00 €			

Vin d'honneur organisé par particuliers50.00 €

Caution dégâts à la salle250.00 €

Caution ménage180.00 €

* **Eau** : le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2011

- prime fixe : 44 € / an
- surtaxe : 0.70 € / m³

* **Assainissement** : le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2011

- prime fixe : 16,50 € / an
- redevance : 2.05 € / m³

* **Occupation d'un terrain communal – relocation** : le Conseil Municipal fixe à 60 € la location à acquitter par Mr José COSTA pour l'année 2012.

* **Tarif des photocopies** : le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
Photocopies en noir	Photocopies en noir
A5..... 0,15 €	A5..... 0,04 €
A4..... 0,30 €	A4..... 0,08 €
A4 – recto/verso..... 0,60 €	A4 – recto/verso..... 0,16 €
A3..... 0,60 €	A3..... 0,16 €
A3 – recto/verso..... 1,20 €	A3 – recto/verso..... 0,32 €
Photocopies en couleur	Photocopies en couleur
A5..... 0,50 €	A5..... 0,15 €
A4..... 1 €	A4..... 0,30 €
A4 – recto/verso..... 2 €	A4 – recto/verso..... 0,60 €
A3..... 2 €	A3..... 0,60 €
A3 – recto/verso..... 4 €	A3 – recto/verso..... 1,20 €

* **Cimetière** : le Conseil Municipal fixe les tarifs pour 2011 :

- concession cinquantenaire 3m²..... 310, 00 €
- case de columbarium pour 30 ans..... 750, 00 €

* **Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour :**

- droit de place pour ruches.....2,80 €
- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque.....5.00 €

Terrain de la Bruyère des Gouttes :

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la mise à disposition de la parcelle A.1279 au profit de la SARL BASQUILLON FILS à compter du 1^{er} mai 2011 et accorde un délai de 6 mois pour retirer tout ce qui est entreposé sur cette parcelle.

Délimitation du périmètre soumis au droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et baux commerciaux :

Le Conseil Municipal délimite un périmètre de sauvegarde de commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Charte Natura 2000 :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer pour 5 ans à la charte Natura 2000 pour les parcelles communales soumises au régime forestier situées dans le département du Loir-et-Cher et du Cher.

Balayage de la voirie :

Le Conseil Municipal accepte l'offre de SOCCOIM pour un coût annuel de 9 009,956 € TTC.

Déplacement assiette chemin rural :

Le Conseil Municipal décide de soumettre à enquête publique le projet de modification du tracé d'une partie du chemin rural de Souesmes aux Chassignols après avoir approuvé la transaction qui lui a été proposée ainsi que les conditions.

Convention avec l'association communale de chasse :

Le Conseil Municipal décide de louer pour 3 ans le territoire communal de chasse représentant une superficie de 526 ha 69 ares 28 ca à l'association communale de chasse de Souesmes et fixe le loyer annuel à 8 300 €.

Travaux forêt communale 2011 :

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux à accomplir en 2011 proposé par l'ONF.

Suppression ligne électrique :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la dépose de la ligne électrique au lieudit « la Favorite ».

Indemnité au gardien de l'église :

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité au gardien de l'église pour un montant annuel de 474 €.

Ouverture de classe :

L'académie confirme l'ouverture conditionnelle au constat d'effectifs à la rentrée de septembre 2011, d'une 3^{ème} classe au sein de l'école élémentaire de Pierrefitte. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette mesure.

Modification statuts du Syndicat de Pays de Grande Sologne :

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, relatives au retrait de deux communes (Courmemin et Villeherviers) et à l'élargissement de ses compétences (conduite d'un Agenda 21).

Modification liste parcelles soumises au régime forestier :

Le Conseil Municipal demande le retrait du régime forestier des parcelles suivantes : C435 et C439, demande à bénéficier du régime forestier pour la parcelle C416.

Avis du conseil municipal sur le P.L.U. :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux modifications qui ont été apportées.

Régularisation cotisations retraite :

Le Conseil Municipal décide de repayer les cotisations retraite pour le période du 1^{er} mars 1978 au 30 septembre 1980 à la sécurité sociale et à l'IRCANTEC pour l'agent qui a cotisé à tort à la CNRACL et refuse de demander le remboursement de la part salariale à l'agent concerné.

Transfert de contrat :

Le Conseil Municipal approuve de transfert du contrat d'entretien d'éclairage public à la société SDEL BERRY.

Convention avec ERDF :

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition d'ERDF, un emplacement de 6 m² sur le domaine public aux Bruyères, pour y implanter une armoire électrique et approuve la convention de servitudes à passer avec ERDF.

Divers :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur VERNEAU dénonçant les désagréments occasionnés par les utilisateurs des équipements sportifs installés dans l'espace public situé à proximité de son domicile.

Monsieur Jackie RICARANT demande l'organisation d'une réunion de la commission de l'information pour effectuer une mise à jour du site internet de la commune.